

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE : RETOUR DE L'ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE, DES SUBVENTIONS MOBILITÉS ET DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE LANCY AUX PRIMES D'ASSURANCE MALADIE DE SON PERSONNEL

Lancy, le 27 septembre 2026 - Ce dimanche 27 septembre, la population lancéenne a voté en faveur de la réintroduction de l'allocation rentrée scolaire, du retour des subventions TPG et vélo pour adultes lancéens jusqu'à l'âge AVS dont l'abonnement des 18-24 ans est non pris en charge par le canton et la participation de la Ville de Lancy pour 2026 aux primes d'assurance maladie de son personnel.

Un triple référendum dans les urnes

À la suite de l'adoption en décembre 2025 du budget de fonctionnement annuel 2026 par le Conseil municipal, trois référendums lancés par l'Union Populaire de Lancy ont été déposés. Ces objets concernaient respectivement la suppression de l'allocation de rentrée scolaire et des prestations en matière de subventions aux abonnements TPG et d'aides à l'achat, à la réparation et à l'entretien des vélos, ainsi que la suspension de la participation de l'employeur aux primes d'assurance-maladie du personnel communal.

Ces trois mesures s'inscrivaient dans un contexte de gestion responsable des finances communales où, à la suite d'arbitrages budgétaires, toutes les politiques publiques avaient dû être réévaluées afin de recentrer les ressources sur les priorités communales.

Un triple « non »

L'allocation rentrée scolaire d'un montant de CHF 100.– par enfant fréquentant l'école primaire et bénéficiant d'un subside de l'assurance-maladie sera restaurée afin de continuer à accompagner les familles les plus fragiles d'un point de vue économique. Pour Salima Moyard, conseillère administrative en charge des affaires sociales, « cette allocation introduite il y a quelques années constitue un soutien supplémentaire à une large frange des familles, y compris de la classe moyenne. Elle avait été supprimée durant le processus budgétaire par le Conseil municipal et le Conseil administratif se réjouit de son rétablissement. Tout comme lui, la population tient aux prestations qui lui sont délivrées. »

Le résultat des votations entraînera la remise en place des prestations à la population en matière de subventions TPG et de vélos et ce, dès le lundi 5 octobre. Cette prestation cible les adultes lancéens jusqu'à l'âge AVS, à l'exception des 18-24 ans dont l'abonnement est pris en charge par le canton. La prestation de participation financière à l'achat ou la réparation de vélos cible tous les Lancéens. Pour Damien Bonfanti, conseiller administratif en charge de l'aménagement du territoire, « ce résultat démontre l'attachement des Lancéennes et Lancéens aux subventions liées aux transports publics et à l'achat et l'entretien de vélo. »

Finalement, la population lancéenne a décidé de restaurer la participation de la Ville de Lancy pour 2026 aux primes d'assurance maladie de son personnel. Ce résultat aura un effet rétroactif. Le Conseil administratif prend acte de la décision populaire qui marque un soutien au personnel de la Ville de Lancy. Pour Corinne Gachet, conseillère administrative en charge des finances, « cette décision aura un impact – 1.650 millions – très fort sur les comptes 2026 alors que le contexte budgétaire n'est pas favorable. »